

Séance extraordinaire du 20 décembre 2010

À cette séance extraordinaire tenue le vingtième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix, à 18 :00 hres, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Fermeture de l'assemblée du 6 décembre 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la fermeture de l'assemblée du 6 décembre 2010.

Avis de motion no.274

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières qu'un règlement portant le numéro 274 et ayant pour objet le taux de taxation pour l'année 2011 ainsi que les modalités, sera présenté à la séance extraordinaire du 20 décembre à 19 :00 hres lors de l'adoption du budget.

Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2835-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 :30 hres.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <i>. Lundi le 10 janvier</i> | <i>. Lundi le 7 février</i> |
| <i>. Lundi le 7 mars</i> | <i>. Lundi le 4 avril</i> |
| <i>. Lundi le 2 mai</i> | <i>. Lundi le 6 juin</i> |
| <i>. Lundi le 11 juillet</i> | <i>. Lundi le 1^{er} août</i> |
| <i>. Lundi le 12 septembre
(le 5 : Fête du travail)</i> | <i>. Lundi le 3 octobre</i> |
| <i>. Lundi le 5 décembre</i> | <i>. Lundi le 7 novembre</i> |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Acceptation des salaires des employés municipaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2836-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des salaires pour les employés municipaux, tel que discuté lors de la préparation du budget et signée par tous les membres du Conseil.

Participation de la Municipalité au REER collectif des employés

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2837-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la participation au REER collectif avec part de l'employeur à un taux maximum de 4 % avec les barèmes suivants :

Employé permanent temps plein, 32 ½ hres / semaine et minimum un an de service obligatoire.

Acceptation des soumissions pour l'assainissement des eaux usées et prolongement des services.

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions nous sont parvenues pour les travaux d'assainissement des eaux usées et le prolongement des services;

- | | |
|---|------------------------|
| <i>1- GPC Excavation Inc. au montant de :</i> | <i>3 129 086,89 \$</i> |
| <i>2- La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de :</i> | <i>3 417 853,87 \$</i> |
| <i>3- Maxi Paysage Inc. au montant de :</i> | <i>3 551 233,74 \$</i> |
| <i>4- Entreprises G.N.P. Inc. au montant de :</i> | <i>3 670 359,31 \$</i> |

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2838-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de GPC Excavation Inc. pour un montant de 3 129 086,89 \$, étant le plus bas soumissionnaire. Tous les documents sont conformes.

Service régional de résidence locale – Période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2011.

CONSIDÉRANT la participation financière des Municipalités pour maintenir le service régional de résidence locale;

CONSIDÉRANT que le montant total de participation des municipalités est de 10 563 \$ pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2839-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott accepte la participation financière au montant de 485. \$ afin de maintenir le service régional de résidence locale.

Projet de mise aux normes de l'eau potable – Budget d'honoraires – Préparation du manuel d'opération – BPR Inc.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable récemment complété et pour lequel une autorisation du MDDEP a été délivrée, il est obligatoire de fournir à la Municipalité un manuel d'opération qui couvre au minimum, les sections de désinfection de l'eau et de séquestration du manganèse;

CONSIDÉRANT que ce manuel se doit d'être préparé selon les exigences et critères établis par le MDDEP et le MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'une réserve de l'ordre de 7 000. \$ est à prévoir pour ce travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2840-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott accepte le budget d'honoraires de BPR Inc. pour un montant de 7 000 \$ pour la préparation du manuel d'opération concernant le projet de mise aux normes de l'eau potable selon les exigences et critères établis par le MDDEP et le MAMROT.

Office municipal d'Habitation (Rapport budgétaire 2011)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire de l'Office municipal d'Habitation pour l'année 2011;

<i>Revenus :</i>	<i>39 411 \$</i>
<i>Dépenses :</i>	<i>230 475 \$</i>
<i>Déficit :</i>	<i>54 251 \$</i>
<i>Part SHQ :</i>	<i>48 826 \$</i>
<i>Part Municipalité :</i>	<i>5 425 \$</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2841-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott accepte le rapport budgétaire 2011 de l'Office municipal d'Habitation et la contribution de la Municipalité au montant de 5 425 \$.

Modification de la classification fonctionnelle de la route 171 Sud

ATTENDU la lettre du 11 novembre 2010 portant sur la classification fonctionnelle de la route 171, adressée par Monsieur Richard Charpentier, directeur à la direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports du Québec, au maire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, Monsieur François Barret;

ATTENDU que dans cette lettre le Ministère informe le maire que le tronçon de la route 171, entre le rang Saint-Georges à Saint-Bernard et l'intersection de la route 218 devrait être remis aux municipalités de Saint-Bernard et de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU que le 7 juin 1993, résolution 182-93, et le 14 août 1995, résolution 199-95, le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon s'était objecté à la classification de ce tronçon de la route 171 comme étant une route locale de niveau 1 reliant deux centres ruraux;

ATTENDU que l'achalandage des véhicules lourds circulant sur ce tronçon de la route 171 vers la route 218 en direction de l'autoroute Robert-Cliche s'est fortement accru depuis 1995;

ATTENDU qu'il est facile de constater que la construction du pont de Scott n'a rien changé aux habitudes des automobilistes et des routiers et que les entreprises oeuvrant entre autres dans la production de porcs et différents produits connexes à l'agriculture refusent d'emprunter le pont de Scott pour économiser du kilométrage et par conséquent, diminuer leurs frais de transport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2842-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la direction de la Chaudière-Appalaches, représentée par son directeur Monsieur Richard Charpentier, de réévaluer le transfert aux municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon et de Saint-Bernard du tronçon de la route 171, entre l'intersection de la route 218 à Saint-Lambert-de-Lauzon et le rang Saint-Georges à Saint-Bernard sous prétexte que ce tronçon relie des centres ruraux et que la circulation lourde provenant de Saint-Bernard a la possibilité d'accéder à l'autoroute Robert-Cliche par le pont de Scott.

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Saint-Bernard, à la Municipalité de Scott, à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour appui, ainsi qu'au député de Beauce Nord, Monsieur Janvier Grondin.

Maintien du corridor ferroviaire du chemin de fer du Québec Central et la réalisation de projets de pistes cyclables dans la MRC Robert-Cliche et dans la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est propriétaire de l'ensemble du réseau ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central (CFQC) dans un objectif de maintien de l'intégrité du réseau ferroviaire secondaire et dans une perspective de développement durable et de sécurité;

ATTENDU que l'acquisition du CFQC par le MTQ s'appuie aussi sur des critères de maintien du service entre Saint-Lambert-de-Lauzon et Charny et de soutien au développement économique régional;

ATTENDU la première rencontre entre des partenaires de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie se trouvant le long du réseau qui a eu lieu le 11 mars 2008, au cours de laquelle les participants ont confirmé les consensus suivants :

- *Consensus sur la nécessité de la piste cyclable dans la MRC de Robert-Cliche;*
- *Consensus sur la nécessité de la relance du réseau du CFQC, incluant la subdivision Chaudière, entre Vallée-Jonction et Lac-Frontière;*
- *Consensus quant à la nécessité de trouver une solution acceptable pour tous quant au tracé de la piste cyclable et de la voie ferrée, s'il y a lieu, sur le territoire de la MRC de Robert-Cliche;*

- *Consensus quant au maintien des pôles d'emplois, que ce soit en Chaudière-Appalaches (le sud de la MRC de Montmagny et de la MRC des Etchemins, à titre de fournisseur de la matière première) ou en Estrie (la MRC du Haut-Saint-François pour la transformation de la matière première par des entreprises telles que Domtar, Kruger, Cascades et Enerkem) et à l'importance concurrentielle du transport de la matière première par convois ferroviaires;*

ATTENDU que la deuxième rencontre interrégionale des partenaires se trouvant le long du réseau qui a eu lieu le 11 novembre 2008, au cours de laquelle le consensus a été confirmé à nouveau pour le maintien des activités ferroviaires et la réalisation d'une piste cyclable dans la MRC de Robert-Cliche étaient prioritaires;

ATTENDU qu'à l'issue de la rencontre interrégionale des partenaires du 11 novembre 2008, un comité de commercialisation, impliquant des représentants des conférences régionales des élus des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, des CLD des MRC concernés par le parcours du CFQC ainsi que des industriels intéressés par son exploitation, a été mis sur pied;

ATTENDU que depuis ces rencontres interrégionales, de nombreuses interventions ont été effectuées le long du corridor ferroviaire du Québec Central, suscitant une inquiétude chez les intervenants quant au maintien de l'intégralité du corridor ferroviaire du CFQC pour un usage futur;

ATTENDU que la présence du corridor ferroviaire du CFQC est reconnue par les intervenants des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie comme un outil actuel et futur pour appuyer le développement économique régional de ces deux régions;

ATTENDU les travaux à venir du comité de commercialisation dans sa démarche pour évaluer le potentiel commercial en appui à la relance du corridor ferroviaire du Québec Central;

ATTENDU la troisième rencontre interrégionale tenue le 8 décembre 2010 concernant l'importance du réseau ferroviaire pour les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce demande aux autorités gouvernementales provinciale et fédérale que :

- *La réhabilitation et la relance du corridor ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central sont déterminantes pour le développement économique des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.*
- *La relance du corridor ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central respecte le principe de développement durable recherché dans le développement régional.*

Que le conseil appuie les démarches de la MRC de Robert-Cliche auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale, confirmant la nécessité de la réalisation de la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins comprenant entre autres le territoire de la MRC de Robert-Cliche et demande aux mêmes autorités de combler les coûts excédentaires de 14 millions de dollars pour le tronçon de 32,5 kilomètres, compte tenu du maintien de la voie ferroviaire.

Que le conseil appuie les démarches de la MRC du Haut-Saint-François, dans la région de l'Estrie, auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale, confirmant la nécessité de la réalisation de la piste cyclable sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

Que cette déclaration soit transmise à :

- ✓ *M. Chuck Stahl, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada*
- ✓ *M. Sam Hamad, ministre des Transports du Québec*
- ✓ *M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches*
- ✓ *Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de la région de l'Estrie*
- ✓ *Aux membres de la députation de la Chaudière-Appalaches*
- ✓ *M. Maurice Sénécal, président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches*
- ✓ *M. Maurice Bernier, président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie*

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 18 :40 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier